

- Vie de marin

Naviguer en règle avec le matériel de sécurité obligatoire grâce à la division 240

La navigation de plaisance est soumise à une réglementation régie par la division 240. Elle concerne les conditions et matériels de sécurité pour les navires et embarcations de plaisance de moins de 24m. Lors d'un contrôle en mer, il est obligatoire d'avoir à bord tout le matériel imposé par la division 240. Découvrez dans cet article si vous êtes en règle !

Le 1er Juin 2019 est entrée en vigueur la nouvelle division 240 qui précise le matériel d'armement et de sécurité applicable pour la navigation de plaisance et les loisirs nautiques.

Certaines règles ont donc été reprécisées, d'autres ajoutées. Il est donc nécessaire de vérifier si vous avez bien tout le matériel obligatoire sur votre bateau à moteur ou voilier.

Il existe 4 zones de navigation qui sont définies par rapport à l'éloignement d'un abri :

- Basique : Jusqu'à 2 milles d'un abri
- Côtier : Jusqu'à 6 milles d'un abri
- Semi-hauturier : Entre 6 et 60 milles d'un abri
- Hauturier : Au-delà de 60 milles d'un abri

Un abri c'est l'endroit de la côte où tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, en atterrissant, en accostant, et en repartir sans besoin d'assistance.

Voici la liste des équipements obligatoires à bord en fonction de la zone de navigation :

BoatOn	Basique Jusqu'à 2 milles	Côtière De 2 à 6 milles	Semi- hauturière De 6 à 60 milles	Hauturière Au-delà de 60 milles
Équipement individuel de flottabilité	X	X	X	X
Dispositif lumineux	X	X	X	X
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	X	X	X	X
Dispositif d'assèchement manuel	X	X	X	X
Dispositif de remorquage	X	X	X	X
Ligne de mouillage (si masse lège ≥ 250 kgs)	X	X	X	X
Annuaire des marées	X	X	X	X
Pavillon national (hors eaux territoriales)	X	X	X	X
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		X	X	X
3 feux rouges à main		X	X	X
Compas magnétique		X	X	X
Cartes marines officielles		X	X	X
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		X	X	X
Description du système de balisage		X	X	X

3 fusées à parachute et 2 fumigènes ou 1 VHF fixe			X	X
Radeau de survie			X	X
Matériel pour faire le point			X	X
Livre des feux tenu à jour			X	X
Journal de bord			X	X
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			X	X
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			X	X
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			X	X
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16			X	X
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			X	X
Radiobalise de localisation des sinistres				X
VHF Fixe			X	X
VHF Portative				X

Quelques précisions sur les équipements obligatoires à embarquer

:

l'équipement individuel de flottabilité

Il doit respecter la norme NF-EN 12402 ou équivalent. Il doit être adapté à la morphologie de l'utilisateur, et répondre aux caractéristiques suivantes :

- 50 newtons au moins pour une navigation jusqu'à 2 milles d'un abri.
- 100 newtons au moins pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.
- 150 newtons au moins pour une navigation toutes zones.
- 100 newtons au moins pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

Le dispositif lumineux

Pour être secouru, il faut être vu. Le dispositif lumineux peut être une lampe torche étanche ou un moyen lumineux individuel (type lampe Flash ou cyalume) assujéti à chaque équipement individuel de flottabilité. Son autonomie doit être de 6 heures minimum.

VHF

A partir de 6 milles d'un abri, le chef de bord peut décider de n'amener ni fusées à parachutes ni fumigènes, s'il dispose d'une VHF fixe.

Trousse de secours

Selon l'article 240-2.16, la trousse de secours doit contenir :

Article 240-2.16 Caractéristiques de la trousse de secours

Article	Présentation	Remarques
Bande autoadhésive (10cm)	Rouleau de 4 m	Type Coheban
Compresse de gaze stériles	Paquet de 5	Taille moyenne
Pansements adhésifs stériles étanches	1 boîte	Assortiment 3 tailles
Coussin hémostatique	Unité	Type CHUT
Sparadrap	Rouleau	
Gants d'examen non stériles	1 boîte	
Gel hydroalcoolique	Flacon 75 ml	
Couverture de survie	Unité	
Chlorhexidine	Solution locale - 5 ml à 0,05%	

Boat 

Mais la navigation de plaisance oblige aussi à se soumettre à des règles qui concernent d'autres points comme l'hivernage, gardiennage, stockage de bateaux. Pour être incollable à ce sujet, foncez lire [notre article](#) à ce sujet !

Nouveautés pour les bateaux à la location

Depuis le 1er Juin 2019, toute personne physique ou morale, mettant en location son bateau, est tenue d'effectuer une vérification spéciale au moins une fois par an. Il devra ainsi remplir un registre prévu à cet effet. Auparavant, seuls les navires loués coques nues étaient soumis à cette vérification annuelle.

Ces bateaux devront aussi être vérifiés :

- les bateaux loués de particulier à particulier
- les bateaux appartenant à des associations les bateaux de formation
- les bateaux mis à disposition par les comités d'entreprise
- les bateaux mis en location par une entreprise ou association

[Cliquez ici](#) pour retrouver un exemple de registre de vérification spéciale.

Peines encourues pour manque de matériel ou de documents

Les autorités débutent souvent par le contrôle du matériel de sécurité et y sont particulièrement attentives.

Si lors d'un contrôle il est constaté un cas de manque de matériel ou document ou de date limite d'utilisation dépassée, les autorités peuvent demander de justifier des documents manquants et de les présenter avant une date donnée, voire, suivant l'importance de l'infraction, d'établir un procès-verbal.

Le non-respect de la réglementation entraîne des sanctions

Le rappel à la loi est le premier niveau de sanction utilisé pour les infractions de moindre importance, le but étant de faire un rappel pédagogique. Pour les infractions plus graves, les amendes varient suivant le cas. Pour les infractions comme le défaut de gilet de sauvetage, de matériel d'armement incomplet, d'extincteurs manquants ou périmés, elle est au maximum de 1 500 euros.

Lors d'un contrôle en mer, les affaires maritimes ne se contentent pas d'inspecter le matériel de sécurité obligatoire. Pour être toujours en règle lorsque vous naviguez, lisez cet article dédié aux contrôles en mer : <https://figaronautisme.meteoconsult.fr/actus-nautisme/2019-09-02/52173-controles-en-mer-soyez-en-regle>

Pensez donc à vérifier tous les ans la date de validité des gilets de sauvetage, et des éléments embarqués à bord de votre bateau à moteur ou voilier. Veillez également à renouveler le contenu de la trousse de secours au moins une fois par an.

Et pour ne jamais rien oublier, le [BoatOn Book](#) est votre aide-mémoire !

The screenshot displays the 'BoatOn' application interface for managing boat maintenance. At the top, there is a header with the phone number '+33 6 78 76 36 98', the text 'La 1ère application pour gérer votre bateau de A à Z', and the language 'FR'. The main navigation bar includes the 'BoatOn' logo, 'Carnet d'entretien', a notification bell, and a 'Profil' dropdown menu. A vertical sidebar on the left contains icons for home, calendar, tools, documents, and a boat icon. The main content area is titled 'Mes entretiens' and is divided into 'Bientôt à échéance' (Due soon), 'Dans plus de 3 mois' (In more than 3 months), and 'Effectués' (Completed). A search bar with the placeholder 'Je recherche' and a 'Plus de filtres' button are present. The 'Entretiens par dates' section lists two upcoming maintenance tasks: 'Passerelle - Réglage de la passerelle' (Maintenance) due on 30 SEPT. 2021, and 'Batteries générateur - Contrôle des batteries' (Maintenance) due on 1 NOV. 2021. The 'Entretiens par heures' section shows two completed tasks: 'Moteur - Entretien annuel moteur' (Réparation) with a progress indicator from 100h to 150h, and 'Groupe électrogène tribord - Entretien 250 h du groupe électrogène tribord' (Maintenance) with a progress indicator from 0h to 250h. A right-hand panel shows a photo of the boat 'Fire', its name in a dropdown menu, and summary statistics: '1 entretien à venir avant le 1 novembre 2021', '0 heure moteur au compteur au 9 octobre', '18250 € dépensés en 2021', and '2500 € gagnés en 2021'. At the bottom right, there is a button labeled 'Ajoutez un entretien'.

Retrouvez-y :

- Une chronologie automatique des évènements de la vie du bateau

- Vos dépenses, revenus, et leur répartition visualisables en 1 coup d'œil
- Des alertes automatiques sur les prochains points de maintenance à vérifier sur votre bateau
- Tous vos documents importants
- L'état de votre stock de pièces de rechange
- Tout l'historique des entretiens effectués par vos prestataires
- etc

Plus de risque de rater une révision avec les alertes BoatOn, tous les équipements du bateau sont déjà listés et il suffit de renseigner la dernière date de contrôle. L'algorithme calcule automatiquement la prochaine échéance et vous alerte tout seul